

---

# Comité Social d'Etablissement

## (CSE)

---

Le CSE est devenu l'unique instance de dialogue social, suite à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Cette instance consultative est issue de la fusion du Comité Technique d'Etablissement (CTE) et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le CSE est présidé par le directeur du Centre Hospitalier. Il est composé de 15 représentants titulaires (et autant de suppléants) de personnels non médicaux élus pour 4 ans et d'un médecin PH représentant la Commission Médicale d'Etablissement (CME).

(Décret 2021-1570 du 3 décembre 2021)

Il est consulté sur :

- Les orientations stratégiques
- L'accessibilité des services et la qualité des services rendus
- L'organisation interne de l'établissement
- Les orientations stratégiques sur les politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations
- Les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels
- La Formation Spécialisée en matière de Santé de Sécurité et des Conditions de Travail (F3SCT)
- Les modalités d'accueil et d'intégration des professionnels et des étudiants

Il est également informé chaque année sur :

- La situation budgétaire de l'établissement
- Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (d'une durée de cinq ans)
- L'état de prévision des recettes et dépenses